



COMMUNIQUE du 29 août 2014

La préfète de la Meuse veut supprimer le loup dans le département

La préfète de la Meuse, Isabelle Dilhac, vient d'autoriser le « tir de prélèvement » d'un loup, moins d'un an après le retour de l'espèce dans le département. Des « tirs de défense » étaient déjà autorisés, permettant l'abattage de l'animal à proximité des troupeaux, sans résultat jusqu'alors.

Une autorisation scandaleuse et aberrante

Autoriser un « tir de prélèvement » alors que le loup est à peine arrivé dans le département revient à empêcher l'installation de l'espèce. Ceci est contraire aux obligations de la France de garantir sa conservation dans son aire de répartition naturelle. A ce jour, un seul loup a pu être identifié dans la Meuse, et la population totale encore inconnue ne dépasse pas quelques très rares individus ! Nous demandons à la Préfète de la Meuse de retirer son arrêté de « tir de prélèvement ». Les associations de CAP Loup attaqueront tout arrêté considéré illégal.

Une mesure politicienne inefficace

La préfète veut donner l'impression de prendre en charge le dossier pour satisfaire une partie des éleveurs. Abattre un loup peut en contenter certains dans l'immédiat, mais ceci ne solutionnera rien à long terme. Le loup est dans une phase de recolonisation naturelle dans le nord-est de la France. Plutôt que d'abattre les premiers loups faisant leur retour dans le département, la préfète et la filière ovine locale feraient mieux d'organiser réellement l'élevage de façon compatible avec la présence de l'espèce.

La solution n'est pas dans les tirs de loups

Dans la Meuse comme ailleurs, peut-on imaginer qu'on ne soit pas capable techniquement d'organiser l'élevage ovin et bovin sans abattre des loups ? La solution n'est pas dans les tirs, mais dans l'organisation d'un élevage responsable et adapté, avec un réel accompagnement des éleveurs. Nous demandons à Mme Dilhac de ne pas supprimer le loup dans la Meuse, et de favoriser au contraire la nécessaire cohabitation entre cette espèce protégée et l'élevage.

Contacts presse :

Pierre Athanaze - ASPAS - Tél. 06 08 18 54 55

Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64